



L'ECLAIRAGE DU MARDI

par



CTIP – Centre Technique des Institutions de Prévoyance Mardi 11 octobre 2016

Le Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) est une organisation professionnelle qui représente et défend les intérêts des institutions de prévoyance, des entreprises adhérentes et des salariés participants, dans le domaine de la prévoyance collective.



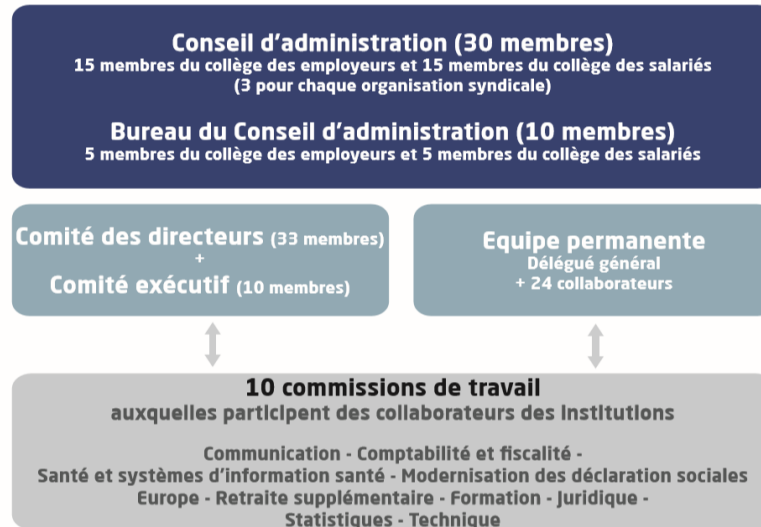
Principales missions du CTIP

- Représenter les institutions de prévoyance :
 - Porte-parole auprès des pouvoirs publics nationaux et européens ;
 - Veille juridique pour ses adhérents ;
 - Informations des employeurs et des salariés sur la prévoyance collective et sur le rôle des institutions de prévoyance dans la protection sociale complémentaire.
- Etre un lieu de réflexion et d'expertise :
 - Commissions de travail avec des collaborateurs des institutions ;
 - Réflexion stratégique avec ses adhérents et les partenaires sociaux sur les rapprochements ;
 - Formations des administrateurs à la prévoyance collective.



Organisation du CTIP

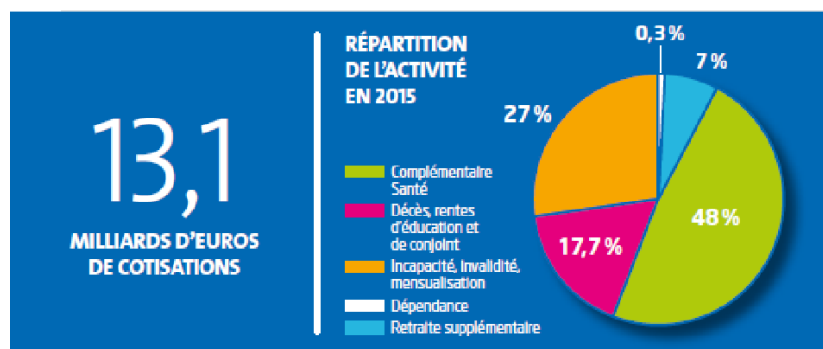
Le CTIP est géré de manière paritaire par des représentants des salariés et des représentants des employeurs. La Présidence de son conseil d'administration paritaire alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés.



Chiffres clés

- 37 institutions de prévoyance et unions d'institutions sont membres du CTIP :
 - 15 institutions de prévoyance professionnelles ;
 - 15 institutions interprofessionnelles ;
 - 6 institutions d'entreprise ;
 - 1 union d'institutions de prévoyance.
- Nombre d'entreprises et de salariés dont la gestion de la prévoyance-santé collective complémentaire est assurée par une institution de prévoyance :
 - 2 millions d'entreprises ;
 - 13 millions de salariés.

Selon la répartition de l'activité suivante :



Rendez-vous mardi prochain pour un nouvel éclairage

